

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1915-1916)
Heft: 3

Artikel: Observations sur l'intelligence chez 28 écoliers
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-243519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réponses :

Garçons.	Classes		I	II	III
	VI	I et II	18	9	1
	Va	I et II	16	5	8
	Vb	I	13	16	0
	IVa	I	12	17	1
	IVb	I	5	10	7
	IIIa	I et II	2	20	0
	IIIb	I et II	3	23	0
	<i>Totaux</i>		69	100	17
Filles.	Vla	I	10	10	0
	Vlb	I et II	9	14	6
	Va	I	20	2	0
	Vb	I	13	12	0
	IVa	I	15	9	0
	IVb	I	7	14	0
	IIIa	I	3	17	4
	IIIb	I et II	4	17	0
	<i>Totaux</i>		81	95	10
soit sur 372 votants .			150	195	27

Soit : pour le classement 345 sur 372 = 93 %

contre le classement 27 sur 372 = 7 %

La première colonne indique le système de classement pratiqué par le maître de la classe.

Observations sur l'intelligence chez 28 écoliers

par E. Duvillard.

Ces 28 écoliers sont les élèves d'une classe de 3^{me} année que j'ai dirigée à l'école des Casemates. Les observations que je vous soumetts ont été faites avec la collaboration de M. Chryssochocs, assistant au laboratoire de psychologie expérimentale de l'Université.

Nous n'avons pu tenir compte que des déterminations faites avec 26 enfants; les expériences sur le niveau mental ont été effectuées entre 4 et 5 heures avec des sujets peu fatigués; il convient cependant de remarquer que les résultats doivent être tenus pour inférieurs à ceux qu'on aurait recueillis avec des déterminations faites le matin.

L'examen du niveau mental comprenait une série d'épreuves portant sur le langage, la mémoire, les connaissances usuelles, l'attention (Tests de Binet de 1912). A ces tests nous en avons ajouté quelques-uns pour déterminer le développement sensoriel. Cette dernière détermination n'a pas influé sur le niveau mental, elle a été complémentaire.

L'âge des écoliers.

L'âge moyen des écoliers n'a pas une grande valeur de renseignement, il voile la véritable composition de la classe; nous avons donc divisé les enfants en trois groupes :

Les *jeunes*, âgés au commencement de l'année scolaire de moins de 8 ans 6 mois;

Les *réguliers* de 8 ans 6 mois à 10 ans;

Les *ainés* de plus de 10 ans.

Groupes d'âges.

3 élèves sont au-dessous de l'âge normal;

15 ont l'âge normal;

8 dépassent l'âge normal.

La différence d'âge entre le groupe des jeunes et celui des aînés est de 4 ans.

L'âge et le niveau mental.

Voici maintenant les résultats fournis par les tests d'intelligence que nous avons pris :

Les *jeunes* (3) sont tous d'un niveau mental supérieur à celui de leur âge; l'un d'entre eux n'atteint pas le niveau de 10 ans, les deux autres le dépassent.

Dans le groupe des *réguliers* : 6 sont d'un niveau mental supérieur; 4 sont du niveau de leur âge; 5 sont au-dessous de ce niveau.

Les *ainés* sont *tous au-dessous* du niveau moyen de leur âge.

Les niveaux mentaux et leurs différences.

L'élève le plus avancé bénéficie de 18 mois sur le niveau moyen de son âge; les autres n'ont qu'un gain de 6 mois ou de moins de 6 mois. La précocité mentale est plus marquée chez les jeunes élèves, elle tend à diminuer avec l'âge; cette constatation était à prévoir, elle est une preuve de la valeur métrique des tests. 4 élèves seulement ont un niveau mental correspondant à leur âge.

Les retards mentaux des aînés sont plus divers; ils vont

de 6 à 43 mois, en passant par 9, 12, 14, 24, 26, 30, 36 mois.

La différence entre le niveau mental supérieur 10 ans 6 mois et le niveau inférieur 7 ans 6 mois est donc de 36 mois soit 3 ans.

Le niveau mental normal.

Le niveau mental normal d'une 3^{me} année est compris entre 9 et 10 ans; il peut être atteint indifféremment par des avancés, des réguliers ou des retardés.

10 élèves atteignent ce niveau;

4 le dépassent.

12 sont d'un niveau inférieur au niveau normal.

Examen des résultats.

Il ressort clairement de ce qui précède que cette classe présente dans sa composition un caractère d'hétérogénéité accentué. Un problème nouveau se pose, celui de la composition des classes. Il va de soi que des solutions ne peuvent être indiquées avant d'avoir procédé à une étude plus étendue. Préciser la nature du problème est la seule conclusion possible et valable aux recherches limitées que je viens d'exposer. Il ne faudrait pas cependant s'imaginer que le système des classes mobiles résoud le problème. Voici pourquoi :

La nature de l'intelligence des différents groupes.

Les enfants très jeunes et qui dépassent le niveau de leur âge réussissent les tests de langage, de compréhension; ils échouent dans les épreuves de mémoire, de connaissances usuelles ou sociales ainsi que dans les épreuves sensorielles. Ces enfants ont plus d'aptitudes que de développement.

Les *réguliers* réussissent les épreuves de leur âge sans marquer d'aptitudes particulières.

Les *ainés* ont l'avantage dans les tests de mémoire, de connaissances usuelles et dans les épreuves sensorielles, mais ne réussissent *jamais* les épreuves de langage, de compréhension. Ils ont peu d'aptitudes, mais leur développement n'a pas subi d'arrêt prolongé.

Les problèmes.

L'aptitude peut-elle, chez les enfants intellectuellement précoces, suppléer au développement des fonctions men-

tales ? Au point de vue psychologique une question nouvelle d'un ordre plus élevé surgit aussi : Les aptitudes sont-elles indépendantes du développement des fonctions mentales, et dans quelle mesure ?

Le temps dont je dispose et le petit nombre de mes observations ne me permettent pas d'envisager ces points.

Conclusion d'ordre pratique.

La composition des classes devrait être basée non sur les résultats scolaires obtenus à la fin de l'année, mais plutôt sur l'âge réel des enfants et leur niveau mental. On pourrait avoir des classes parallèles d'enfants présentant des aptitudes spéciales, par conséquent plus jeunes, et des classes d'enfants plus âgés avec un développement des fonctions mentales plus accentué que celui de leurs cadets.

Chacun des groupes trouverait ainsi la possibilité de se développer selon les besoins de sa nature. Le rendement du travail scolaire en serait, peut-être, augmenté.

Discussion.

M. *Bovet* signale le fait qu'à New-York on a essayé au début de l'année scolaire de mesurer l'âge mental des élèves pour les classer. Cet essai a donné des résultats encourageants, grâce à l'homogénéité des groupements. C'est, croit-il, la première fois qu'un essai semblable a été tenté.

M^{mes} *Valentin* et *Dubois* s'élèvent contre les conclusions quelque peu paradoxales de M. *Duvillard*, d'après lesquelles les élèves les plus doués réussiraient moins bien que d'autres leur travail scolaire, parce que plus jeunes.

Les expériences de M^{lle} *Descœudres* lui permettent au contraire de corroborer les assertions de M. *Duvillard*.

D'une façon générale, les instituteurs seraient désireux d'avoir à diriger des classes plus homogènes au point de vue du développement mental.

Selon M^{lle} *C. Vignier*, notre directeur de l'enseignement primaire serait tout à fait favorable à cette manière de voir.

Communications du Comité.

Vu l'heure avancée, M. le *Président* renvoie à une séance ultérieure la communication sur les tests de mémoire annoncée à l'ordre du jour.

La question de la Soirée est renvoyée au Comité.